



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-002

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le 23/01/2024

ID : 018-211801790-20240120-2024_002-DE



L'an deux mil vingt-quatre le vingt janvier à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : 11 janvier 2024

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

ABSENTS : Dominique COURILLEAU qui donne pouvoir à Christine LOUBEYRE
Mickaël GENESTE qui donne pouvoir à Patrick RICHARD
Bernard ROUSSEAU qui donne pouvoir à Patrick PARFAIT

SECRETAIRE : Patrick PARFAIT

OBJET : Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des rues de la Mairie, de l'Eglise et de la Marge – Attribution du marché et Demande de subventions :

- De l'état : DETR, DSIL et mobilités durables,
- Du Conseil Départemental (Cadre de vie Espaces publics -aménagement placettes) et (Amendes de police)
- D'Agglobus : mise aux normes PMR de 3 arrêts de bus.

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de mise en sécurité et d'accessibilité des rues de la Mairie, de l'Eglise et de la Marge :

Depuis 2001, un audit d'aménagement a été le fil conducteur de tous les investissements de la commune. La population de Pigny a augmenté de plus de 20 % depuis 20 ans et un aménagement sécuritaire en liaison douce est nécessaire le long de la RD131, il viendrait compléter, sur ce secteur, les préconisations de l'audit.

Cet aménagement de la route départementale 131 dans la traversée de PIGNY concerne les rues de la Mairie et de l'Eglise ainsi que la rue de la Marge en lien avec ces travaux.

OPPORTUNITÉ DU PROJET

Le conseil départemental a programmé la réfection de la couche de roulement de la chaussée en juillet 2024. Avant ces travaux conséquents, **la municipalité souhaite réaliser des aménagements sécuritaires et d'accessibilité** :

• Mise en accessibilité de 3 arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (PMR) complétée par une chicane avec un régime de priorité pour faire réduire la vitesse.

• Création d'une liaison douce partagée entre les piétons et les cyclistes, protégée par une haie basse sur une partie de l'itinéraire. Cet équipement permet une liaison sécurisée entre le commerce, les zones d'habitat et les équipements publics (mairie, médiathèque, école, cantine, salle des fêtes, jardin de la mairie. Cet espace intergénérationnel est équipé d'un city-stade, de jeux pour enfants, parcours de santé, terrain de pétanque...). Ce dernier investissement a un gros succès et attire beaucoup de jeunes qui viennent en vélo ou à pied. La sécurisation des déplacements est nécessaire par la création d'un dispositif permettant la circulation paisible des usagers : piétons, vélos et voitures.

• Aménagement de 2 plateaux surélevés aux intersections avec les rues de la Marivol et des Irantèles (desservant les lotissements) afin de tempérer la vitesse.

• Création d'un cheminement aux normes PMR pour accéder à l'église.

Ces travaux sécuritaires, seront complétés par des aménagements paysagers et des techniques prenant en compte le changement climatique :

• Transformation d'un large espace imperméabilisé en jardin pour permettre l'infiltration des eaux pluviales aux abords de l'église. Plantation d'arbres et création d'espaces verts.

- Conservation des haies sur un des côtés de la voie et le verdissage du trottoir sur le côté opposé favorisant l'infiltration des eaux pluviales.
- Utilisation d'un revêtement clair sur la liaison douce pour faire face à la surchauffe de l'été.
- Réhabilitation partielle et renforcement du réseau d'eaux pluviales pour éviter les inondations de certaines maisons comme en juin 2023.

Le maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour réaliser ces travaux, un appel d'offres a été mis en ligne sur le site « Centre officielles.com » le 15/11/2023. 6 entreprises ont déposé leurs offres le 20/12/2023. La commission (MAPA) relative au marché des travaux de mise en sécurité et d'accessibilité des « rues de la Mairie, de l'Eglise et de la Marge », s'est réunie le 21/12/2023 pour l'ouverture des plis. Les 6 candidatures reçues ont été analysées. Le rapport d'analyse des offres a été validé par la Commission le 13/01/2024.

L'entreprise SAS AXIROUTE – ZI Orchidée 18570 LA CHAPELLE ST URSIN mieux disante pour **un montant de :**

- **Lot 1 voirie : 294 986.07 € HT (base + variante : rajout de bordures P1 dans le cadre d'utilisation d'enrobé clair)**
- **Lot 2 Enrobés : 121 509.20 € HT (base + variante : enrobé clair)**

soit **416 495.27 € HT – 499 794.32 € TTC**, a été retenue.

Le maire propose au Conseil Municipal de suivre l'avis de la Commission (MAPA) et d'attribuer les marchés conformément à la proposition énumérée ci-dessus, sous réserve de son financement.

En complément de cet appel d'offres et pour une raison d'économie de la rue de la Marge, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCTHB a été signée pour réaliser des travaux en commun.

La CCTHB réalise le renouvellement du réseau d'eau potable et l'extension des eaux usées.

La commune de Pigny réalise les enfouissements des lignes d'électricité, de télécommunication, et du renouvellement du réseau d'eaux pluviales. Les travaux à la charge de la commune ont été intégrés dans l'appel d'offres de la CCTHB, le coût de ces travaux est de 68.088€ HT. La commune règlera ce montant en HT à la CCTHB qui récupérera la TVA.

Avant de réaliser les aménagements sécuritaires des rues de la Mairie et Eglise, un diagnostic des réseaux d'eaux pluviales a été effectué par l'entreprise SOA pour un montant de 14908.50 € HT- 17890.20 € TTC. Des travaux ponctuels pour améliorer ces réseaux sont nécessaires.

Le coût de l'opération est de 499 491.77 € HT soit 585 772.52 € TTC :

Montant Global de l'Opération	Montant HT	Montant TTC
Travaux de voirie	416 495.27€	499 794.32 €
Travaux complémentaire (rue de la Marge)	68 088,00 €	68 088,00 € HT
Diagnostic des réseaux	14 908,50 €	17 890.20 €
MONTANT TOTAL DE L'OPERATION	499 491.77 €	585 772.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De suivre les avis de la Commission et d'attribuer les marchés conformément à la proposition énumérée ci-dessus, sous réserve de son financement et d'autoriser le maire à signer les marchés correspondants
- D'accepter le projet et de solliciter :
 - 3 aides de l'Etat :
 1. DETR pour un montant de 199 800.00 €
 2. DSIL pour un montant de 63 000.00 €
 3. Mobilité Durable pour un montant de 50 000.00 €
 - 2 aides du Conseil Départemental
 1. Cadre de vie Espaces publics -aménagement placettes pour un montant de 40 000.00 €
 2. Des amendes de police pour un montant de 25 000.00 €
 - 1 aide d'Agglobus pour un montant de 21 675.35 €



Le Plan de financement prévisionnel suivant est adopté :

Financement Rues de la Mairie, de l'Eglise et rue de la Marge Travaux de mise en sécurité et d'accessibilité Montant de l'opération : 499 491.77 € HT		
RECETTES	Montant	Pourcentage
Subvention DETR	199 800.00 €	40,00%
Subvention DSIL	63 000.00€	12.61%
Etat – Mobilité Durable	50 000.00 €	10.01%
Subvention Conseil Départemental- Cadre de vie Espaces publics - aménagement placettes	40 000,00 €	8,01%
Subvention Conseil Départemental - amendes de police	25 000,00 €	5,01%
Subvention Agglobus	21 675.35 €	4.34%
Total Subventions	399 475.35 €	79.98%
COMMUNE (fonds propres + emprunt)	100 016.42 €	20.02 %
MONTANT TOTAL DES RECETTES	499 491.77 €	100,00%

Financement prévisionnel de la commune : 585 772.52 € TTC -399 475.35 € = 186 291.17 € TTC.

- D'autoriser le Maire à l'inscrire au budget de la commune et à faire la demande de subvention.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-026 envoyée en Préfecture le 28/11/2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

P. PARFAIT

P. RICHARD

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Publié sur site <https://pigny.fr/fr/> le

23/01/2024